du Conseil avait enfin triomphé de ses dernières hésitations.

M. de Valles avait d'abord dit très nettement que M. Edgard Combes ne rentrerait dans son cabinet que la défection [illegible] avec qui il est M. Lagrave dans la contrefaçon avec qui il est avec M. Edgard Combes, le simulateur juge d'instruction, qui a des trous de mémoire plus étranges, a fini par déclarer qu'il ne savait plus !

La presse républicaine est honteuse de ce que l'on parle tant de M. Edgard Combes et de son père et si peu des Chartreux. Mais les Chartreux n'intéressent qu'indirectement dans la ténébreuse affaire. Comme M. Chabert ils servent à découvrir la vérité, cependant que la vérité les épargne ou les frappe, leur cas relève seulement de la chronique judiciaire. L'opinion, au contraire, veut savoir si les hommes qui tiennent de près au gouvernement de la République ou qui le représentent directement se sont laissé entraîner à des compromissions coupables.

Ce sont les pratiques gouvernementales d'un parti politique qui sont avant tout en cause, pratiques louches et reconnues, par les intéressés eux-mêmes, inavouables.

CHRONIQUE LOCALE

TOURCOING

NOS BONS ENQUÊTEURS

On se souvient que la commission d'enquête nommée pour examiner la situation faite à l'industrie textile, vint à Tourcoing et visita quelques établissements entre autres un tissage, un peignage, une filature et une fabrique de tapis.

Comme elle avait procédé dans d'autres villes, elle daigna recevoir à la Mairie les délégations des syndicats dits rouge et jaune. Ces syndicats, quelque soit l'esprit qui les anime, ont droit à titre égal à la bienveillance des pouvoirs publics, et nous ne cachons pas qu'ils ont pu produire à leur aise devant la dite commission, leurs observations et leurs revendications.

L'un de ces syndicats, le jaune, a par l'organe de son président et de son secrétaire préconisé la création de chambres consultatives du travail, qui seraient composées de patrons ou d'ouvriers dans chaque catégorie de métiers, et dont les attributions consisteraient à s'interposer dans les conflits entre le capital et le travail.

Cette idée généreuse fait honneur au syndicat qui la conçut, et Monsieur Jaurès, le tribun bien connu fut immédiatement séduit par cette innovation qui devait, à son avis, rendre de grands services aux travailleurs. Spontanément il s'offrit à présenter un projet de loi à la Chambre et promit une solution pour le 1er Avril. Il faut supposer que depuis, il a complètement oublié sa promesse car rien n'a été fait dans ce sens, et jusqu'à présent cette commission du Travail dont Monsieur Dron fait partie, n'a été utile qu'à ceux qui la composaient. Ils ont empoché consciencieusement les indemnités qui leur ont été allouées, ils ont fait des dîners fins à l'œil, voyagé confortablement dans des wagons-salons, étalé leur suffisance, mais il n'en est rien sorti qui puisse profiter aux ouvriers.

Cette Chambre consultative du Travail devait être en quelque sorte l'antichambre de la grève. Avant qu'un corps de métier déserta l'atelier, il fallait que le conflit fût porté devant la commission du Travail, et si l'entente ne se faisait pas entre les parties en cause, alors seulement la grève était déclarée. On voit qu'avec ce système il est possible d'éviter ces brusques arrêts du travail, et si Jaurès avait tenu parole qui sait si nous aurions à déplorer cette malheureuse grève de tapissiers, qui depuis trois mois bat son plein sans qu'on puisse prévoir quand elle prendra fin.

Les députés enquêteurs y compris Monsieur Dron avaient en mains le moyen d'être utiles aux travailleurs comme aux patrons, et il semble bien qu'ils n'ont cure de s'en servir puisque l'un des leurs avait promis un projet de loi pour le 1er Avril et qu'il n'a pas tenu parole.

Jusqu'à plus ample informé, ce sont des farceurs qui, après avoir simulé leur attachement à la cause industrielle, n'ont en vue que leurs propres intérêts.

Ils ont interrogé, questionné les ouvriers, ils ont visité des établissements, et de tout cela il ne sort que du vent. C'est peu assurément pour les avantages qu'ils en ont retirés.

A QUAND LA SÉANCE

Le quartier de la rue de Renaix a été inondé de prospectus réclames au nom de Monsieur Baert (conseiller Municipal) et ayant trait à une exhibition, chez ledit conseiller, d'un chat géant. S'il faut l'en croire, cet animal monstre fait les mille tours sous la direction de son dompteur, un certain Monsieur Dujardin.

Cette réclame serait restée banale comme la plupart des réclames de ce genre, qu'il engrosse d'un bœuf gigantesque d'un chat géant, mais elle revêtait une saveur spéciale dans le seul qu'elle portait *en gros caractères* le titre de *conseiller municipal* dont Monsieur Pierre Baert se prévaut à juste raison, nous le concédons.

Quand les dompteurs en chef auront fait les savantes recettes, et qu'ils videront les lieux, Monsieur Pierre Baert devra songer à de nouvelles attractions, et en cas où il serait embarrassé nous nous permettons de lui donner un *tuyau*.

S'il est des dompteurs de chats, nous savons qu'il existe des dompteurs d'hommes et n'en déplaise à Monsieur Baert, ceux-ci ne sont pas moins intéressants à contempler au cours de leurs exercices.

Sans sortir de Tourcoing nous avons un *maître dompteur* dans la personne de Monsieur Dron et comme Monsieur Baert est conseiller municipal, parce que dompté, il pourrait donner dans son estaminet des scènes mimées au cours desquelles nous verrions comment un antidroniste avéré est devenu subitement un droniste acharné sous la cravache du Dompteur-Maire.

Allons Monsieur le Conseiller Municipal, décidez-vous, et si vous obtenez le concours de Monsieur Dron, nous vous prédisons un succès monstre. A quand la séance ????

A NOS ÉDILES

Tout dernièrement nos édiles ont affirmé leur confiance au ministère, Combes-André-Peiletan, par l'envoi d'une adresse de félicitations à l'occasion de ses attaques contre les congrégations mêmes autorisées. Nous avons relevé à ce moment comme il convenait, l'inconséquence de certains conseillers municipaux, qui choisissant les écoles congréganistes pour leur progéniture, applaudissaient bêtement à l'expulsion des éducateurs de leurs enfants.

Il leur est offert en ce moment une occasion exceptionnelle d'accentuer leur sympathique approbation aux actes du défroqué; c'est de le féliciter de la façon dont il a mié effrontément avoir eu une entrevue avec Lagrave, alors que ce dernier en faisait mention dans une lettre qu'il adressait à Monsieur Edgard Combes. Il est vrai de dire que pour les besoins de sa cause Edgard prétend que cette lettre ne luisait pas parvenue.

Les Combes ont fait triste figure au cours de leur confrontation avec M. Lagrave et s'ils avaient été de simples citoyens comme vous et moi ils seraient à l'heure actuelle hébergés ailleurs qu'à la Place Beauvau.

Il est admis que c'est dans le malheur qu'on reconnait ses véritables amis, aussi nous espérons bien que nos conseillers municipaux ne voudront pas passer pour des ingrats, et que prenant en pitié le « grand honnête homme » dans le malheur, ils s'associeront à son triste sort et l'assureront de leur sympathie.

C'est le moins qu'ils puissent faire !!

NOS RUES

Si vous voulez connaître une rue dont les deux extrémités sont éclairées, et dont le milieu est plongée dans l'obscurité la plus noire, nous vous conseillons de diriger vos pas vers la rue de la Croix-Blanche. Vous verrez qu'à partir de la rue de Nancy jusqu'à la rue du Beau-Laurier, la rue de la Croix-Blanche est dépourvue de lumière.

Si on remarque que sur un parcours de 450 mètres la route n'a pas plus d'un mètre de largeur, et que de nombreux enfants sont obligés de passer par ce boyau pour se rendre à l'école, on se rendra compte de ce qui arrive quand elle est obstruée soit par une brouette soit par une voiture d'enfant. Les petits écoliers, pour ne pas se faire écraser sont obligés de descendre dans les fossés qui bordent la route et qui le plus souvent sont remplis d'eau et de boue.

Allons ! Monsieur le Maire, vous qui avez déjà dépensé tant d'argent pour le *lusque*, suivant la typique expression de Scalbert, pensez donc un peu aux quartiers ouvriers. C'est beau de s'occuper de l'*agréable* avec l'argent des autres, mais avec nos ressources que vous drainez dans la caisse municipale, nous préférerions que vous songiez d'abord à l'*utile*.

Serait-ce une indiscrétion que de demander à Monsieur le Maire ce qu'il a fait des pétitions qu'il a reçues de la part des riverains de la rue de la Croix-Blanche ?

INAUGURATION

Les ouvriers qui travaillent à l'achèvement de l'établissement des Bains, sont littéralement sur les dents, car Monsieur Dron veut que tout soit terminé pour que l'inauguration puisse se faire avant les élections générales. Il y a déjà deux ans qu'il annonçait que six mois plus tard cet établissement des bains serait ouvert au public, et on y travaille encore.

Il paraît que notre Maire, rendu furieux (on le serait à moins) par le refus du ministre Chaumié de venir présider, à l'inauguration du Palais des Beaux-Arts, aurait renoncé à réitérer sa demande à l'occasion de l'inauguration de l'établissement des Bains. Certains opinaient pour la présence de Pelletan, le ministre de la Marine, qui du même coup aurait un lavage complet et à l'eau, mais ce choix ne semble pas sourire au *mal lavé de l'ironnombles*, chez qui se manifeste dit-on une poussée de jalousie.

Pour mettre tout le monde d'accord, Monsieur le Maire aurait l'intention de faire appel à sa Majesté Jacques 1er le nouvel empereur du Sahara, qui depuis quelques semaines a fixé sa résidence à Bruxelles.

Espérerait-on une nouvelle pluie de décorations ?

LA VOIRIE

Monsieur le conseiller Massart s'inspirant sans doute des plaintes formulées dans le *Courrier de Tourcoing* par les habitants des quartiers ouvriers dont nombre de rues ne sont ni pavées ni aqueduquées, a daigné en entretenir le conseil et semble avoir réussi à attirer l'attention de Monsieur le Maire sur cette importante question. Mais l'argent manque et les ouvriers attendront longtemps encore le pavement de leurs rues.

Pour le moment nous nous bornerons à demander à l'administration, pourquoi elle n'a pas encore procédé au pavage des accotements de la rue de Lorraine, alors que la dite rue est maintenant pavée, aqueduquée et éclairée conformément aux exigences du service de la Voirie.

UNION SOCIALE ET PATRIOTIQUE

Convocations

Réunions mensuelles des adhérents :

Dimanche 26 Juin à cinq heures du soir, au *Café Léon*, rue du Clocher, 7.

Renouvellement de la Commission.

A sept heures du soir, au *Cheval Blanc*, place Thiers, 4.

Samedi 2 Juillet, à huit heures, du soir, fête intime offerte aux dames des adhérents, au *Vert Baudet*. — Distribution de gateaux, primes exceptionnelles.

SAVON DU CONGO Hors concours 1900

Produits hygiéniques

MENUS FAITS DE LA SEMAINE

Accidents. — Samedi matin, vers 11 heures et demie, à la filature de M. Ch. Six, rue du Château, un ouvrier maçon, Cyrille Dekemels, âgé de 30 ans, était monté sur un échafaudage pour cimenter un mur, lorsqu'il eut un éblouissement et tomba dans le vide. Dans sa chute, Dekemels s'est fracturé la clavicule droite. M. le docteur Defossez, qui a donné des soins au blessé, a déclaré qu'il subirait une incapacité de travail de six semaines. Dekemels a été transporté à son domicile, à Reckem (Belgique)

— Dimanche matin, vers neuf heures, la voiture de M. A. Duvillier, chevilleur, a été tamponnée à l'angle des rues Nationale et Saint-Jacques, par le tramway électrique n° 17. La voiture a été jetée sur le côté. Il y a pour 20 frs de dégâts environ.

— Un accident de voiture s'est produit dimanche après-midi vers 4 heures trois quarts, à la Marlière. M. Romain Deltour passait derrière la chapelle de la Marlière, conduisant une voiture à deux roues, dans laquelle avaient pris place quatre personnes, lorsque cette voiture a été accrochée par celle de M. Dobigie, de Roubaix. Le cheval de M. Deltour s'emporta et alla se jeter dans un fossé, renversant la voiture. Les voyageurs n'ont heureusement reçu que des contusions sans gravité. Le cheval a été blessé à un pied et un brancard de la voiture a été brisé. Le cheval et la voiture ont été ramenés chez M. Deltour, qui habite rue Louis-Leloir.

— Dans la matinée de lundi, vers 11 heures et demie un camion chargé de balles de laine et appartenant à MM. A et P Pollet, arrivait en face de chez M. Sandrart, rue de Roubaix, lorsque tout le chargement versa, encombrant la voie du tramway. Le service des tramways a été interrompu pendant environ cinq minutes, en attendant le déblaiement de la voie.

— Lundi matin, vers 9 heures un quart, un jeune homme de 18 ans, Louis Lauch, sans profession, passait rue de la Fonderie, lorsqu'il s'affaissa, en proie à une attaque d'épilepsie. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, il a pu regagner son domicile, rue du Labyrinthe, cour Gaydet, 2 au Blanc-Seau. Cet homme, qui est mal noté, ne vit que de mendicité.

— A l'Agence Commerciale d'Automobiles, un ouvrier, M. Léon Pottiaert, s'est contusionné à la jambe gauche en heurtant une caisse. Sept jours de repos. Docteur Delegrange.

Rixe. — Dans l'après-midi du dimanche, une rixe a éclaté pour un motif futile entre deux jeunes gens ; l'un d'eux a été blessé d'un coup de couteau par le frère de son adversaire. Un autre habitant du quartier, qui avait tenté d'arrêter le coupable, a lui-même été renversé et blessé.

Vers une heure et demie, Arthur Masure, âgé de 20 ans, trieur de déchets et son frère Henri, âgé de 23 ans, teinturier, demeurant tous deux rue de St-Pétersbourg, jouaient aux sous. Survint un voisin, Albert Scalbert, âgé de 25 ans, mécanicien, qui fit un enjeu de vingt centimes, et pour cela, jeta à terre une pièce de deux francs ; il ne vit pas de monnaie, Henri ramassa la pièce et la mit dans sa poche, par plaisanterie. Scalbert le reclama, mais Masure refusa de la rendre. Une rixe éclata entre les deux hommes qui roulèrent ensemble dans un champ voisin. Henri allait avoir le dessous, lorsque Arthur voulut lui porter un coup de couteau, mais Scalbert l'évita et c'est Henri Masure qui reçut le coup au poignet gauche. Il porte une longue plaie peu profonde. M. le docteur Dewyn lui a donné des soins.

M. J. Dupres, cultivateur, voulut alors s'interposer, mais il reçut des coups de poing et devant les menaces d'Arthur Masure, il dut se retirer.

Un peu plus loin, sur le nouveau boulevard, M. Charles Mertz, âgé de 43 ans, demeurant rue de Mouscou, domestique chez M. Liénard Walnier, qui avait voulu arrêter Masure, fut renversé par celui-ci d'un coup de tête en pleine poitrine ; il tomba et reçut encore un coup de couteau à la lèvre inférieure. Arthur Masure jeta alors son couteau. Il fut néanmoins saisi et arrêté par ceux qui le poursuivaient. Roulé entre les mains de la police, Arthur Masure a été interrogé par M. Proix, commissaire de police et déféré en attendant son transfert à Lille.

Les blessures des deux hommes sont superficielles, et quelques jours de repos suffiront à leur complet rétablissement. Cette rixe avait mis en émoi tout le quartier de la Croix-Rouge.

Suicide. — Dans le courant de la nuit de dimanche à lundi, un jeune homme de 16 ans, nommé M... demeurant à Mouvaux, a tenté de se suicider en se précipitant dans le canal, au pont du Fresnoy, un courageux citoyen, M. Ch. Dedaele, âgé de 22 ans, demeurant rue du Labyrinthe, 48, s'est jeté à l'eau et à pu ramener le jeune désespéré sain et sauf sur la berge. Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, le jeune M... a été reconduit au domicile de ses parents. On ignore la cause de cet acte de désespoir.

Vols. — Deux vols ont été commis, presque à la même heure et sur deux points différents de la ville, samedi matin.

Vers dix heures, M. Paul Delannoy, cultivateur à Mareq-en-Barœul, entrait à l'Hôtel de Flandre, Place Charles-Roussel, pour discuter l'achat d'un cheval, avec M. Verhaeghe, maquignon. Il laissait sa bicyclette à la porte. Lorsque, un quart d'heure plus tard, il sortit du café, sa machine, d'une valeur de 150 francs, avait disparu.

— Vers la même heure, M. Paul Dassonville, négociant en laines, rue Louis-Leloir, laissait sa bicyclette sous la grand'porte de son habitation. Lorsqu'il voulut la reprendre, quelques minutes plus tard, il s'aperçut qu'on la lui avait enlevée. Cette machine avait une valeur de 250 francs. Les deux personnes volées ont déposé une plainte entre les mains de M. Proix, commissaire de police.

— Mardi matin, vers sept heures, M. Sallmann, tailleur, demeurant, rue des Archers, s'était rendu à la gare, et avait laissé dans la cour sa bicyclette. Un instant plus tard, lorsqu'il voulut la reprendre, elle avait disparu.

M. Sallmann, a déposé une plainte. Une enquête est ouverte

— M. Proix, commissaire de police du premier arrondissement, a ouvert une enquête à la suite de plaintes que lui a déposées M. J.-B. Parent, zingueur, rue St-Jacques. Celui-ci a entrepris la couverture de quelques maisons en construction, rue de Valmy. Or, dans la nuit de dimanche à lundi, 44 feuilles de plomb mesurant 30 centimètres sur 22 et représentant une valeur de 20 francs ont été dérobées. Dans le courant de la nuit suivante, d'autres feuilles ont encore disparu. On ignore les auteurs de ces deux vols et on n'a aucun soupçon.

— Mardi, un vol a été commis au préjudice d'une ouvrière, Mme Marie Spriet, fileuse chez M. Lemaire Réquillard, rue de la Cloche. Pendant l'arrêt de midi, cette ouvrière avait laissé pendu au mur son « réticule » contenant son alliance. Lorsqu'elle rentra à l'atelier, après dîner, elle constata que sa bague lui avait été enlevée.

Elle est allée conter sa mésaventure à M. le commissaire de police qui a ouvert une enquête.

— L'audace des malfaiteurs ne connait plus de bornes. Lundi soir, vers six heures M. Vandebrouck, qui habite avec sa famille, rue de Lys, s'était endormi dans un fauteuil. Profitant du sommeil du maître de la maison, des malfaiteurs restés inconnus s'introduisirent à pas de loup et explorèrent une partie de l'habitation. Ils se retirèrent en emportant deux montres d'une valeur de 75 francs. M. Vandebrouck constata le vol à son réveil. Il a porté plainte.

L'alcoolisme. — Mardi après-Midi, Albert Jouvenaux, âgé de 38 ans, cordonnier, se trouvait en état d'ivresse, boulevard Gambetta et injuriait les passants, entre-autres, un cycliste-piéton. L'agent de police Josson l'invita à se taire et à rentrer chez lui ; mais l'ivrogne ne l'entendit pas ainsi et porta plusieurs coups de poing à l'agent et des coups de pied dans les jambes. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que Jouvenaux put être conduit au violon municipal. Il sera poursuivi pour ivresse et rébellion à un agent.

Les accidents du travail. — Une Lilloise de la filature Legrand et Cie, Alice Duche, 13 ans, a été contusionnée au pied gauche par la chute d'un engrenage. Sept jours de repos. Docteur Vicens. — Chez M. Christory fils, Arthur Poriaux, 35 ans, rattacheur, s'est contusionné au cou en travaillant. Huit jours de repos. Docteur Bourgois. — Pierre Wallays, 32 ans, chauffeur chez M. Léon Dilles, s'est fait un effort dans la région lombaire gauche. Quinze jours de repos. Docteur Druesnes. — Un maçon de la maison Crupperman, Constantin Debusieux, 28 ans, est tombé en passant une brique au 1er étage d'une maison en construction. Il s'est fait une entorse au pied droit. Quinze jours de repos. — Chez MM. Ch. Tiberghien et fils, une soigneuse, Laure Segard, 47 ans, a été contusionnée au pied droit par la chute d'un mandrin. Six jours de repos. Docteur Vanneuville.

— Chez M. Liénart Walnier, un teinturier, Emile Crayé, âgé de 19 ans, s'est fait une entorse au poignet, en tombant. Dix jours de repos. Docteur Bourgois. — Un menuisier au service de M. Demorsalle, Omar Van Marck, âgé de 31 ans, a été contusionné au pied droit par la chute d'une pièce de bois. Huit jours de repos Docteur Bourgois.

— A l'usine à gaz, un manœuvre, Louis Lemahieu âgé de 38 ans, s'est fait une entorse au genou droit en manœuvrant un tuyau de fonte. Dix jours de repos. Docteur Desbonnets. — Un homme de peine de la maison Sandrart, Alfred Wattrelot, âgé de 21 ans, a été blessé à l'index droit par la flèche d'un camion. Douze jours de repos. Docteur Julien.

— Un apprenti électricien de la maison Jules Leblanc, Gaston Bouton, âgé de 14 ans et demi, a fait une chute chez M. Liagre-Varrasse, rue de Dunkerque, et s'est fait une entorse au poignet gauche. Vingt jours de repos. Docteur Duguennoy — Chez MM. A. et P. Pollet, un dégorgeur, Paul Allemon, âgé de 20 ans, a eu le médius droit pris dans les organes d'une carde. Six jours de repos. Docteur Decherf.

— Au peignage de la Tossée, un mécanicien Albert Florquin, 21 ans, s'est blessé à l'index gauche en réglant un peigne. Dix jours de repos. Docteur Leduc. — Joséphine Hannote, 15 ans, bâcleuse, chez MM. Duvillier frères, s'est fait une entorse au pied droit en tombant dans un escalier Sept jours de repos. Docteur Debuchy. — Chez M. Crépelle-Fontaine, un chauffeur de clous, Joseph Bailly, 15 ans et demi, a été blessé à la tempe gauche par le coin d'une cornière qu'il cintrait. Cinq jours de repos. Docteur Ballenghien.

— A l'usine de gaz, un manœuvre, Jules Roger, 38 ans, s'est fait une entorse au pied droit en chargeant un bateau de coke. Dix jours de repos. Docteur Cuisset. — Un autre manœuvre de la même usine, Désiré Houzet, s'est fait également une entorse au pied droit dans les mêmes circonstances que le premier. Dix jours de repos. Docteur Delegrange. — Chez M. L. Beuque, constructeur, François Cogez, 37 ans, contremaître, a été contusionné au pied gauche par la chute d'un sommier en fer. Huit jours de repos Docteur Vienne.

Mouvaux

A vieux chat vieux rat

Notre majorité radicale, qui se plaît à intituler nos amis de réactionnaires, n'a certes jamais pensé, que toujours nous sommes le réactionnaire de quelqu'un.

Qu'elle daigne réfléchir à ses actes et elle verra que suivant de bien vieilles routes elle se trouve être réactionnaire du nom de républicain, dont elle s'intitule si pompeusement.

De l'avis de tous, la vie devient de plus en plus difficile, et pour aider nos pauvres, nous avons le bureau de bienfaisance, qui devrait fonctionner à l'admiration de tous.

Il n'en est malheureusement rien, car les administrateurs choisis par nos élus, sont des commerçants qui distribuent les bons chez eux, à leur comptoir, et il nous vient de source sûre que beaucoup de gens assistés, voudraient voir finir cet état de chose au plus tôt possible.

Ce genre de procéder est inadmissible, car l'intéressé en se rendant chez un commerçant est jusqu'à dire forcé d'acheter un peu de marchandises, et il n'en sait que le peu résulté d'une main se fond dans... l'autre.

Songez Mes-ieurs, que le destin fait parfois cruellement les choses, et qu'il ne nous est pas permis de profiter d'une situation quelconque pour extirper quelques sous à un malheureux chargé de famille.

Il serait plus simple et surtout beaucoup plus logique de faire distribuer les bons à domicile, ou par une personne non établie, de cette façon vous supprimeriez la contrainte, et l'atteinte à la dignité du pauvre que vous secourez.

Nous espérons que ce simple raisonnement sera compris, et que bientôt nous noterons cette réforme faite.

Certaines personnes objecteront peut-être que cet état de choses existe depuis longtemps, nous leur répondrons simplement :

Il n'est pas permis de profiter d'un mandat qui doit-être tout de dévouement et de désintéressement pour léser les malheureux.

Le dévouement intéressé n'est pas du dévouement.

L'Humyaire.

A Mr P. D.

Vrai vous y mettez le temps pour nous donner le compte-rendu de la 2me séance (*dernier* du 22 juin) vous attendez sans doute votre courrier du Pôle Nord, et comme là-bas c'est l'hiver, dame ça gèle.... en route.

Si encore il était complet, passe encore, mais par une modestie incompréhensible vous oubliez de porter aux nues le 2e adjoint, et cependant une rareté mérite une mention honorable.

Encore Mr P. D. pour éviter de tourner tout à fait ridicule, faites comme les autres journaux, votre compte-rendu de suite et vous-même, nous connaîtrons ainsi votre verve et votre esprit éveillé.

En attendant l'occasion de vous répondre, rendormez-vous donc en tenant la plume d'une autre et surtout ne renversez pas l'... encrier.

Bonsoir.

Queue d'élections

Donc, l'autre jour, Dame Thémis, représentée par trois hommes, coiffés de toques, trois *toqués* par conséquent, ont condamné cinq de nos honorables concitoyens à payer à Diotoirus Vaccinatus et à son *sergent de semaine* Mâhud, la somme de 10 frs, en réparation de leur honneur qu'ils prétendaient avoir été sali dans un cabaret et qui jusqu'alors était demeuré immaculé !?